

Administrative Notices

Issued under the authority of the
Under-Secretary of State for External Affairs



Avis administratifs

Publication autorisée par le Sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

Headquarters Edition
Number 2/90

January 11, 1990

Édition de l'administration centrale
Numéro 2/90

le 11 janvier 1990

SECURITY AWARENESS BRIEFINGS

This notice is of particular importance to all employees who have recently joined the Department and their supervisors. The maintenance of good security in the Department is the responsibility of all employees. Security policies and instructions will be fully effective only if everyone is aware of the reasons for them, the danger and consequences of ignoring them, and the importance of each individual in the programme.

The Security Division (ISS) is responsible for ensuring that employees are aware of these instructions and procedures relating to the protection of classified information, personnel security and the security of electronic data processing facilities.

To meet this objective, ISS has scheduled a series of Security Awareness Briefings to be held in Room A2-206 every other Wednesday from 9 a.m. to 11:30 a.m. It is mandatory for all new employees to attend a briefing, preferably as soon as possible after joining the Department.

Presentations will be made by representatives from Security Operations (ISSG), Computer Security (ISSC), and Personnel Security (ISSV).

SÉANCES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

Le présent avis est d'une importance particulière pour tous les employés qui sont récemment entrés au Ministère et pour leurs superviseurs. Le maintien d'une bonne sécurité au Ministère est une responsabilité qui incombe à tous les employés. Les politiques et instructions de sécurité ne seront vraiment efficaces que si chacun connaît les raisons qui les sous-tendent, le danger et les conséquences de leur non-observation, et l'importance de chaque personne dans le programme.

La Direction de la sécurité (ISS) est chargée de veiller à ce que les employés soient au courant de ces instructions et procédures concernant la protection des renseignements classifiés, la sécurité du personnel et la sécurité des installations informatiques.

Pour que cet objectif soit atteint, ISS organise des séances de sensibilisation à la sécurité qui auront lieu le mercredi tous les quinze jours, de 9 h à 11 h 30, dans la pièce A2-206. Il est obligatoire que tous les nouveaux employés participent à une séance, de préférence le plus tôt possible après leur entrée au Ministère.

Des exposés seront faits par des représentants des Opérations de sécurité (ISSG), de la Sécurité informatique (ISSC), et de la Sécurité du personnel (ISSV).

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada